

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAUZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIER Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ressources de substitution pour l'alimentation en eau potable - Décision -
Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Rappels :

Les usagers du département de la Gironde et plus particulièrement ceux de la Communauté urbaine bénéficient d'une eau potable de grande qualité, issue de nappes profondes.

Cependant, certaines de ces ressources en eau souterraine sont localement surexploitées entraînant un risque fort pour la pérennité de l'alimentation en eau potable de tout un territoire.

Afin de préserver cette ressource capitale, le SAGE "Nappes Profondes", adopté par arrêté préfectoral en 2003, a :

- identifié les nappes d'eaux concernées par les risques liés à cette surexploitation, parmi lesquelles la nappe de l'Eocène Centre, dans laquelle la Communauté urbaine de Bordeaux prélève en moyenne entre 9 et 15 millions de m³/an (sur 60 Mm³/an prélevés par les services d'eau à l'échelle du département) ;

- arrêté un objectif de réduction des prélèvements dans les nappes d'eaux surexploitées (30 millions de m³/an) à horizon 2013 ;

- scindé cet objectif de baisse des prélèvements (50 % d'économies, 50 % de substitutions), soit 15 Mm³/an d'économies (dont 7,7 Mm³ dans l'Eocène) et 15 Mm³/an de substitution aux prélèvements dans l'Eocène, d'ici 2013.

Il faut préciser que ces objectifs qui s'appliquent sur l'ensemble du périmètre du SAGE "Nappes Profondes" ne sont pas répartis entre les différents services d'eau potable de la Gironde.

Le SAGE "Nappes Profondes" est en cours de révision, et son adoption est prévue pour le début de l'année 2013. Ce projet de révision prend en compte, en plus de l'objectif de substitution sur la nappe de l'Eocène, la question de celle de l'Oligocène dénoyé et celle de l'évolution démographique à l'horizon 2020. Il préconise la mise en œuvre d'un potentiel de ressource de substitution en eau potable de l'ordre de 20 à 25 millions de m³/an.

Dans sa séance en date du 28 septembre 2012, le Conseil de Communauté a émis un avis favorable au projet de SAGE révisé et a énoncé les observations suivantes concernant :

- le constat de la diminution du prélèvement par habitant ces dernières années,
- la prévision des prélèvements en 2021 qui compte tenu de ce constat serait inférieure de 10 Mm³ à celle annoncée dans le SAGE "Nappes Profondes" de Gironde révisé.

La Communauté urbaine de Bordeaux, avec le Département, s'est impliquée très tôt dans la recherche de solutions techniques et de partenariat dans ce domaine.

Ainsi le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde (SMEGREG), composé de la Communauté urbaine de Bordeaux et du Conseil Général de la Gironde, a mené depuis sa création des investigations sur plusieurs solutions techniques et leurs scénarii de mise en œuvre. La Commission Locale de l'Eau a retenu, dans sa séance du 29 juin 2009, trois projets techniquement et financièrement évalués : Cénomaniens Sud-Gironde, Nappe Alluviale de Garonne et Oligocène Sainte-Hélène-Saumos.

Il faut relever que tous les scénarii analysés par le Smegreg et retenus par la CLE prévoient d'apporter l'eau produite, par chacun des 3 projets, à l'entrée du système de transport de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il est en effet beaucoup plus efficient du point de vue économique d'avoir une approche globale des projets de nouvelles ressources, afin de mutualiser les équipements de transfert en faisant transiter les volumes produits par des infrastructures existantes, capables d'accepter et de transférer des volumes d'eau importants.

L'utilisation mutualisée du réseau de transport de la Communauté urbaine de Bordeaux comme moyen de transit de l'eau permettant l'alimentation sécurisée, et au meilleur coût, de l'ensemble des parties prenantes est un élément qui contribue fortement à la viabilité financière du projet en optimisant le coût des investissements de transfert nécessaires.

Afin de se prononcer, la Communauté urbaine de Bordeaux a entamé une démarche de réflexion, et de concertation étroite avec le Smegreg et les différents acteurs publics concernés, portant sur les divers scénarii des projets de nouvelles ressources, les structures de portage et de régulation et l'impact des projets, et notamment du premier réalisé, sur le prix de l'eau produite et facturé à l'usager.

Ainsi, au cours de l'année 2010 ont été organisées des réunions de porter à connaissance avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général. Des rencontres de concertation avec les services d'eau potable hors Communauté urbaine de Bordeaux (les communes et syndicats du Sud Gironde et de la rive droite) ont également été organisées au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Dans sa séance du 27 septembre 2010, la CLE a émis un avis favorable sur les 3 scénarii et sur le portage de la maîtrise d'ouvrage du projet issu des réflexions engagées.

Enfin, le 26 Novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a émis un avis favorable à la mise en oeuvre des trois projets de ressources de substitution validés par la CLE et a proposé d'assumer la maîtrise d'ouvrage du premier projet.

Avant de prendre position définitivement sur le premier projet à mettre en œuvre, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité obtenir des précisions techniques et valider l'opérationnalité des trois projets. Elle a pour ce faire initié, début 2012, une mission d'expertise à dominante hydrogéologique.

Le présent rapport a pour objet de préciser et d'expliquer le choix du premier projet à mettre en œuvre et pour la Communauté urbaine de confirmer la position de maître d'ouvrage pour la production de l'eau substituée.

1) Un engagement sur le 1^{er} projet de ressource de substitution à mettre en oeuvre :

Les trois projets, techniquement et financièrement évalués dans la mission d'expertise, sont tous situés en dehors du territoire communautaire.

La production d'eau potable attendue est estimée à :

- 10 à 12 Mm³/an pour le projet Cénomaniens Sud Gironde,
- 10 à 12 Mm³/an pour le projet Nappe alluviale de la Garonne - ré infiltration - reprise (étudié par Lyonnaise des Eaux, en tant que concessionnaire du service de l'eau, pour le compte de la Communauté urbaine de Bordeaux),
- 10 à 12 Mm³/an pour le projet Oligocène Sainte-Hélène-Saumos (évalué initialement à 5 Mm³/an et réévalué par le Smegreg à 10 à 12 Mm³/an en début d'année 2012).

Des trois projets étudiés, la mission d'expertise a émis les conclusions suivantes :

- **«L'analyse hydrogéologique et géophysique du projet NAG (Nappes Alluviales de la Garonne), malgré son intérêt, son fort potentiel et la bonne qualité attendue de l'eau, sur la base des études réalisées à ce jour, conduit à une non faisabilité quantitative et qualitative sur les sites étudiés».** De nombreuses incertitudes subsistent, dont principalement la variation de la productivité des ouvrages de production primaire (alluvions de la Garonne), la fragilité des berges de Garonne (problèmes de stabilité), la présence de calcaires oligocènes karstiques avec dispersion de l'eau infiltrée horizontalement, le colmatage des plages d'infiltration du fait de la qualité des eaux et la qualité de l'eau des ressources primaires (turbidité, fer, manganèse, ammonium, pesticides) et secondaire (turbidité).
- **«L'analyse hydrogéologique et géophysique du projet de champ captant au Cénomaniens Sud Gironde, malgré son intérêt et son fort potentiel du fait de l'étendue de la ressource exploitable et des faibles risques de pollution, conduit à écarter dans l'immédiat ce projet pour une production de 10 millions de m³/an, sur la base de la connaissance actuelle, en raison d'impacts significatifs calculés sur la nappe superficielle et les lagunes des Landes de Gascogne qui présentent un fort intérêt environnemental et économique».** Une forte incertitude subsiste sur la variation du niveau des lagunes de Saint Magne (Zone Natura 2000) en fonction des pompages dans le Cénomaniens du fait de la méconnaissance du fonctionnement du milieu hydrologique superficiel et son lien avec la nappe du plio-quatenaire.

- **«L'analyse hydrogéologique du projet de champ captant "Oligocène de Sainte-Hélène-Saumos"», présente un fort intérêt, un fort potentiel en raison de l'étendue du bassin hydrogéologique exploitable et la bonne qualité actuelle dans le secteur de Sainte-Hélène. Sur la base des études réalisées à ce jour et en l'état de nos connaissances, sa faisabilité quantitative et qualitative semble acquise pour une production de 10 millions de m³/an».**

Les coûts d'investissement de chacun des trois projets (y compris les transferts), ont été estimés par la mission d'expertise valeur 2012 à :

- 42,0 M€ HT pour le Cénomaniens Sud Gironde,
- 32,3 M€ HT pour le projet Nappe Alluviale de Garonne,
- 42,2 M€ HT pour le projet Oligocène Sainte-Hélène-Saumos.

Il est à noter que ces coûts n'intègrent pas les coûts d'interconnexions et de modifications du réseau d'eau potable interne à la Cub, qui devront être évalués.

Au vu de la mission d'expertise, le projet "Oligocène Sainte-Hélène-Saumos", paraît aujourd'hui être celui qui permettra de répondre au mieux aux objectifs du SAGE, compte tenu de la nécessité d'agir au plus vite.

2) Le portage du premier projet :

Dans une perspective de réalisation relativement rapide du premier projet (mise en service des infrastructures en 2020), et compte tenu des délais imposés par le SAGE «Nappes Profondes», le schéma prévoyant une maîtrise d'ouvrage assurée par un service d'eau potable existant et une régulation extérieure par une instance labellisée EPTB est celui qui concilie les contraintes de temps, de financement et d'organisation.

Il facilite par ailleurs la mise en œuvre rapide de solutions d'urgence permettant de répondre à des besoins locaux et mesurés d'accès à la ressource en divers points du territoire impacté par les objectifs de substitution.

La Communauté urbaine dispose des capacités techniques et financières cohérentes avec l'échelle du projet et suffisantes pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le 10^e programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui prendra effet en 2013, pour une durée de 6 ans, prévoit que pour ce projet de substitution, les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 50 % et les études entre 50 et 70 %.

En complément, d'autres financements seront sollicités notamment auprès du Département de la Gironde, de la Région Aquitaine et de l'Europe.

Dès lors, cette proposition constitue une réponse adaptée prenant en compte les échéances fixées, les diverses contraintes techniques, financières et contractuelles qui s'imposent à la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'échelle du SAGE "Nappes Profondes".

La Communauté urbaine de Bordeaux entend dans ce cadre :

- associer de manière étroite les collectivités et groupements concernés directement par le projet, aux études complémentaires, à la préparation du dossier technique et financier, à la réalisation de l'investissement ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ouvrage et son exploitation.

Cela offrira à toutes les parties une vue d'ensemble du projet et de sa mise en œuvre, et constituera un relais par rapport à l'instance de régulation, en termes d'informations techniques et financières détaillées,

- appliquer un principe de solidarité concernant notamment le prix de l'eau de substitution,
- garantir la transparence des coûts et des prix liés à la réalisation du projet "Oligocène Sainte-Hélène-Saumos" (investissement et exploitation) notamment auprès de l'instance de régulation,
- informer l'instance de régulation de manière régulière de l'avancée du projet et de sa mise en œuvre,
- mettre en œuvre des solutions d'urgence avec certains services d'eau hors Communauté urbaine de Bordeaux qui connaissent des problèmes immédiats d'accès à la ressource en eau potable,
- accompagner la mise en œuvre des solutions de substitution par des actions participant aux économies d'eau,
- participer à la poursuite des études complémentaires susceptibles d'être conduites sur les projets "Nappe Alluviale de Garonne" et "Cénomaniens Sud Gironde" afin de faciliter au mieux la mise en œuvre d'un second projet de substitution pour répondre aux objectifs du SAGE.

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le SAGE "Nappes Profondes",

VU la délibération n°2010/0800 en date du 26 novembre 2010 relative aux nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable,

VU l'avenant n°9 au traité de concession du service public de l'eau potable approuvé par le Conseil de Communauté le 21 décembre 2012,

VU l'avis de la Commission Locale de l'Eau du 11 décembre 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire pour la Communauté urbaine de Bordeaux d'affirmer son engagement dans une logique de transparence et de solidarité,

Que le projet "Oligocène-Sainte-Hélène-Saumos" répond au mieux aux objectifs du SAGE,

Que la Communauté urbaine de Bordeaux s'est réservée la faculté d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le domaine de l'eau potable dans le cadre de l'avenant n°9 au traité de concession du service public d'eau potable.

DECIDE

Article 1 : de confirmer l'engagement de la Cub de porter la maîtrise d'ouvrage du 1er projet dans le cadre d'un consensus le plus large possible avec les collectivités et les syndicats concernés, permettant d'établir les bases d'un partenariat solidaire,

Article 2 : d'amorcer la mise en oeuvre du projet "Oligocène Sainte-Hélène- Saumos" par la réalisation des études pré-opérationnelles, à hauteur de 365 650 € HT inscrits au budget 2013 (y compris les études relatives aux interconnexions et travaux de modifications du réseau d'eau potable interne à la Cub). Ces crédits pourront être complétés dans le cadre de l'approbation du Programme de Programmation d'Investissement (PPI).

Article 3 : d'imputer les dépenses pré-citées sur les crédits ouverts au Budget Principal aux chapitres 20 et 23 imputations 2031, 2313 et 2315 CRB TE00 code programme WC00,

Article 4 : de solliciter les aides de l'agence de l'eau et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation du premier projet de ressources de substitution "Oligocène Sainte-Hélène-Saumos",

Article 5 : d'autoriser Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 FÉVRIER 2013

PUBLIÉ LE : 11 FÉVRIER 2013

M. JEAN-PIERRE TURON